

Antenne-relais : les plaignants déboutés

Vienne | Châtelleraut et son pays

12/11/2010

Les locataires de la tour Saintonge qui demandaient l'enlèvement de l'antenne-relais située sur le toit de leur immeuble ont été déboutés par la justice.

"Ils se fichent de ce qu'on devient ! On nous méprise !"

s'énervent les sept locataires de la tour Saintonge qui avaient assigné en justice il y a un peu plus d'un an la Sem Habitat, leur bailleur, et Orange en justice pour qu'ils enlèvent le relais de téléphonie mobile installé sur le toit de leur immeuble, un HLM situé square Alexis-Danan à Châteauneuf.

A la souffrance qu'ils ressentent s'ajoute aujourd'hui la déception : le tribunal de grande instance de Poitiers vient de les débouter de leur demande.

« La société Orange a invoqué l'incompétence du tribunal civil au motif que si la demande d'enlèvement de l'antenne était acceptée, ça reviendrait à remettre en cause les autorisations administratives en vertu desquelles Orange a le droit d'utiliser le domaine public hertzien, explique leur avocat, Maître Jacques Voche. Le tribunal de Poitiers a suivi l'argumentation d'Orange et a rendu une ordonnance le 7 octobre pour dire qu'il était incompétent. »

Les locataires font appel

Lui et ses clients ont aussitôt « fait appel de cette ordonnance ». Mais la procédure devrait encore durer un an alors qu'on n'est même pas encore sur le fond ! Si on y va un jour...

En attendant, les plaignants disent encore souffrir des effets néfastes supposés de l'antenne, posée en 2003. « Je ne me sens pas bien, souffle Ginette Perrin, 83 ans. On est fatigué. On en a marre. » « On se sent vieillir plus vite, renchérit Eliette Créon-Nadeau. On a mal partout. On n'est pas bien. Il y a un mal-être. On a une chaleur, comme une mauvaise chaleur... » Ça serait même de pire en pire. « Il y a plein de gens qui partent chez le cardiologue, qui décèdent..., affirme cette dernière. De jour en jour, de semaine en semaine, de mois en mois, ils se dégradent. Il va y avoir des dégâts sur les populations, et dans peu de temps, au vu de ce que nous vivons. »

Pour autant, à l'image des autres locataires, elle ne se décourage pas : « Je suis remontée pour continuer en appel. Je suis prête à me battre encore ! »

Invitée à s'exprimer, la société Orange n'a pas souhaité faire de commentaire.

il a dit « Je suis satisfait, surtout que je pense que les arguments de la partie en face ne sont pas tous crédibles », commente le directeur général de la Sem Habitat Frédéric Dupont. Mais il ne se réjouit pas trop vite. Comme il le rappelle, il ne s'agit que d'une « étape intermédiaire ». Ceci dit, Frédéric Dupont ne tient pas non plus coûte que coûte à cette antenne. Il se pliera à la décision de justice, quelle qu'elle soit. « Si la justice nous dit d'enlever l'antenne, on l'enlèvera. On suivra la décision de justice. »

en savoir plus La plainte déposée par les sept locataires était une première dans la Vienne.

En termes juridiques, ils fondent leur prétention sur « le trouble anormal du voisinage ». Un trouble justement « considéré comme anormal par les dernières jurisprudences » selon M e Voche. Plusieurs antennes ont d'ailleurs déjà dû être enlevées en France.

Comme théoriquement pour tous les émetteurs, l'exposition aux ondes radio à la tour Saintonge est inférieure aux seuils réglementaires français, qui sont les seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé [ndlr OMS- Repacholi]. La Sem Habitat a aussi « fait toutes les études nécessaires » pour démontrer qu'elle n'est pas « nuisible aux locataires ». Il n'en reste pas moins, selon l'avocat, qu'« il y a un doute sur l'innocuité des micro-ondes émises par l'antenne-relais ». Pour lui, comme pour ses clients, le principe de précaution doit s'appliquer.

la phrase « Nous faisons office de cobayes. »

Tel est le sentiment d'Eliette Créon-Nadeau. « C'est une drôle d'expérience que nous subissons là, mais ils s'en fichent totalement, peste-t-elle. Orange est là chez lui et se moque, je dirais même méprise ce qu'il y a dessous et autour. Les enjeux financiers écrasent nos plaintes. Nous ne sommes rien ! »

Alain Grimperelle



Me Voche et Eliette Créon-Nadeau devant l'immeuble, au-dessus duquel on aperçoit le carcan de béton qui renferme l'antenne. - (Photo d'archives) - Photo NR